Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260320-2026_021-DE-AR

République Française
Département Ille-et-Vilaine
**Commune de Guipry Messac**

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20/03/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 33 | 32 | 29 |

| Vote |
|---|
| **A la majorité** |
| Pour : 29<br>Contre : 0<br>Abstention : 3 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 20 Mars à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

**Présents** : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DAVID Emilie, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, LERAY Michel, MAUNY Odile, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle, GÉRARD Marie, LACHUER Maude LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, CHEVÉ Pierre-Henri, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, SAULNIER Thomas, VENET Clément,

Absent(s) : GUILLOT Sandrine,

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOULAIS Marvin

## 2026_21 – Election du Maire

Le maire est élu parmi les membres du conseil municipal au scrutin secret (art. L 2121-21), à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages (art. L 2122-7 et L 2122-7-1).

L'élection est présidée par M. Marcel DIVET, doyen d'âge de l'assemblée. Deux assesseurs, Mme Maëla LE CORRE et M. Michel LERAY sont nommés pour assister le Président lors de l'élection, M. BOULAY étant secrétaire du bureau.

Il est procédé à un appel à candidature. Monsieur Thierry BEAUJOUAN se déclare candidat.

Chaque conseiller est appelé à voter à l'appel de son nom, puis il est procédé au dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote……32

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ……..32
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) …… 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)……..3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]……..29
f. Majorité absolue ……..15

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260320-2026_021-DE-AR

Ont obtenu :

| NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS | NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS | |
|---|---|---|
| | En chiffres | En lettres |
| Monsieur Thierry BEAUJOUAN | 29 | Vingt-neuf |

Monsieur Thierry BEAUJOUAN est proclamé maire et est immédiatement installé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/03/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN